



- Mairie de Larra -
~ 31330 ~

Date : 19/01/2023

Arrêté numéro : AM 3.2023.01
Thème : Administration générale
Type d'arrêté : Temporaire
Date de validité : /

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

Date d'affichage : 19/01/2023
Date d'envoi et réception préfecture :

**OBJET : PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE
BOISSONS TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
Vu la demande de l'Association « *COMITE D'ANIMATION* » en date du 03 janvier 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Mme La Présidente de l'association dénommée *COMITE D'ANIMATION*, est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la soirée St Patrick qui aura lieu à Larra, le samedi 18 mars 2023 de 19 heures 00 à 03 heures.

Article 2 :

Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 :

Mr le Maire et Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

